

## APPEL À PARTENARIAT

### Accompagnement opérationnel : Anticipez, gérez et simulez les prochaines vagues de chaleur dans vos bâtiments publics



Vous constatez l'intensification des vagues de chaleur, plus fréquentes et plus intenses, menaçant ainsi le confort dans vos bâtiments publics et la qualité de vie de vos administrés. Le Cerema Méditerranée propose d'accompagner plusieurs collectivités pour organiser une réponse rapide et efficace dans un bâtiment pilote, identifié comme sensible ou stratégique.

Cette initiative vise à tester une démarche concrète et facilement activable. Le dispositif opérationnel proposé va de la mise en œuvre de protections solaires d'urgence à l'exercice de gestions de crise. Il s'appuie sur un diagnostic ciblé « confort d'été » et un soutien de proximité. L'objectif est de réduire l'exposition des occupants aux graves surchauffes.

Au terme de cette démarche, vous disposerez d'un retour d'expérience valorisable, vous permettant d'adapter et d'étendre ces mesures à d'autres bâtiments ou équipements.

Relevez le défi dès aujourd'hui pour assurer la qualité de vie de vos administrés et renforcer la résilience de vos infrastructures !

# LES ENJEUX

- **Prévenir la surchauffe** grâce à un diagnostic ciblé et des solutions de protection estivale.
- **Protéger les usagers** (agents, publics sensibles...) et maintenir des activités essentielles dans des conditions de confort minimal.
- **Assurer une coordination efficace** en cas de fortes chaleurs, grâce à des exercices de simulation de crise permettant de tester procédures et réflexes opérationnels.



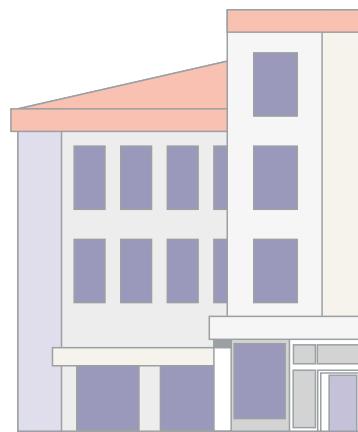
## LES LIVRABLES



Nous proposons **trois volets principaux**, centrés sur un bâtiment pilote identifié par la collectivité.

Ce bâtiment sera représentatif en termes d'enjeux et aussi en termes de possibilités d'améliorations par des solutions à très faibles investissements.

L'ensemble du dispositif vise à vous apporter des solutions rapides et pragmatiques, ainsi qu'un accompagnement terrain.



## VOLET

1

### COORDINATION ET ANTICIPATION DE CRISE



1. Désignation d'un référent local
2. Sensibilisation/formation des agents concernés (directions, personnels administratifs, techniques...)
  - > Enjeux de la surchauffe et principes de rafraîchissement passif
  - > Mesures d'urgence : occultations, ventilation nocturne, brasseur d'air, brumisateurs...
3. Accompagnement sur le terrain
  - > Visite du bâtiment pour diagnostiquer la surchauffe, installer des protections solaires temporaires, optimiser l'existant (volets, brise-soleil...)
  - > Formation à la surveillance (température, consommation, ressenti) et recueil des premières données de suivi
  - > Pose de capteurs dans une zone "témoin" et une zone "gestion d'urgence" pour mesurer les écarts de température et évaluer l'efficacité des actions

## VOLET

2

### MISE EN ŒUVRE PRATIQUE DES PRÉCONISATIONS «URGENCE»



1. Planification d'interventions à court terme
  - > Déterminer les zones prioritaires à protéger (solutions low-tech, protection de baies vitrées)
  - > Définir un « plan d'urgence » activable lors des alertes canicule (organisation des horaires, adaptation des usages...)
2. Mise en place d'un exercice de "gestion d'urgence"
  - > Préparation (coordination entre services, communication, mise en sécurité)
  - > Test du "plan canicule" pour anticiper les réactions en cas de température extrême
  - > Débriefing et ajustement des procédures

## VOLET

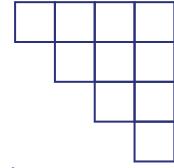
3

### ACCOMPAGNEMENT EN TEMPS RÉEL LORS DE LA PROCHAINE VAGUE DE CHALEUR



1. Hotline/Assistance opérationnelle
  - > Mise à disposition d'un point de contact (mail, téléphone) sur la période estivale pour toute question ou aléa (panne de ventilation, besoin d'aménagement urgent...)
2. Suivi continu et réactivité
  - > Relevés réguliers des températures intérieures et du confort ressenti
  - > Ajustements immédiats si nécessaire

# UN PROJET PARTENARIAL GAGNANT-GAGNANT



Cette expertise partagée, menée sur un temps court, permettra à chaque collectivité retenue d'obtenir une vision globale en matière de confort d'été et de définir des pistes concrètes d'action sur son patrimoine de bâtiments.

Chaque projet est l'occasion pour le Cerema de bénéficier d'un terrain favorable permettant de tester et de construire ses méthodes en matière de confort d'été.



## PARTENAIRES RECHERCHÉS

Vous êtes une collectivité locale (commune, communauté de communes, conseil départemental...) en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, en Corse et vous souhaitez engager une démarche d'amélioration de votre patrimoine de bâtiments vis à vis du confort d'été.

### LA CONTRIBUTION DU CEREMA

**Expertise technique** : validation des solutions (protections solaires, ventilation nocturne, isolation, etc.), conseils de mise en œuvre, appui méthodologique.

**Animation et coordination** : organisation des réunions, ateliers de sensibilisation, mise en place et débriefing de l'exercice de crise.

**Suivi sur le terrain** : visites, aide à l'installation de matériels, relevés de données, analyse et ajustements.

**Accompagnement en temps réel** : mise à disposition d'une hotline pour tout incident ou question spécifique lors de l'épisode caniculaire.



### LA CONTRIBUTION DES COLLECTIVITÉS PARTENAIRES

**Désigner un interlocuteur référent** : services techniques / patrimoine / environnement.

**Partager les informations disponibles** (plans, données énergétiques, diagnostics antérieurs, etc.).

**Mobiliser et informer les équipes** (agents, personnels de l'éducation, usagers).

**Faciliter l'accès aux bâtiments** et aux documents pour les interventions prévues.

**Participer activement à l'exercice de simulation** de crise et au suivi en temps réel pendant la vague de chaleur.





## CALENDRIER



**Candidature possible jusqu'au 30 avril 2025**

NB. : Dans ses choix de partenaires, le Cerema souhaite privilégier les communes et intercommunalités qui répondront au plus tôt et disposant d'un parc immobilier d'au moins 10 bâtiments (si possible plus), tout en veillant à la meilleure répartition possible sur le territoire.

Période de déroulement des projets sur chaque territoire :

- **2 mois de co-construction (atelier, feuille de route)**
- **3 mois d'exercice (dans le bâtiment sélectionné)**



## MODALITÉS FINANCIÈRES

Le coût de chaque projet correspond aux frais engagés par le Cerema et la collectivité pour sa réalisation, soit :

- environ 20 jours des experts du Cerema,
- 5 à 8 jours des personnels de la collectivité partenaire (visites et liste des bâtiments).

Chaque collectivité partenaire contribuera financièrement au projet par un remboursement au Cerema des frais engagés au-delà de sa quote-part financière, à un montant fixe de 14 000 € HT (remise adhérent déduite).

## CONTACTS CEREMA

Pour tout renseignement ou pour candidater,  
vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

[karine.jan@cerema.fr](mailto:karine.jan@cerema.fr)    [remy.chaille@cerema.fr](mailto:remy.chaille@cerema.fr)    [yvain.maunier@cerema.fr](mailto:yvain.maunier@cerema.fr)

 cerema.fr

 @CeremaCom

 @Cerema



Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.

Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Création graphique : Cerema - mars 2025

Crédit photos : © Sketchedpedia - Freepik.com (couverture) - ©AdobeStock (illustrations)